



www.anqaev.fr



Novembre 2018

N° 2018 – 15



La Moby Lines, annonce son retrait du port de Nice.

Révélee par le site lemarin.fr, cette décision de la compagnie d'interrompre ses liaisons entre la Côte d'Azur et la Corse prendra effet rapidement, puisque la dernière traversée vers Bastia est prévue le 6 janvier 2019.

Cette information, confirmée par les rédacteurs du journal numérique du « *Le Marin* » évoque le souhait des fondateurs de la Moby Lines, de se recentrer sur le marché italien.

Evidemment, c'est une nouvelle importante pour les riverains du port car les navires de la Moby occasionnaient, surtout durant les périodes hivernales, des vibrations et des bruits excessifs la nuit. Remarquons que cette compagnie avait adopté l'usage du carburant marin le moins polluant avant même l'entrée en zone de pilotage.

Pour la première fois en France, le capitaine d'un navire de croisière condamné pour pollution de l'air.

Le capitaine et l'armateur de l'*Azura*, ont été condamnés à 100.000 € d'amende, dont 80.000 € à charge de l'armateur, **Carnival**, maison mère du groupe **P&O Cruises**, pour non respect de la législation relative aux carburants des navires. Le carburant utilisé dépassait largement les normes de l'ordonnance du 24 décembre 2015.



Le futur ...

Le Commandant du Port de Nice (fonctionnaire de l'Etat) et porteur du projet de création d'un port de commerce à Saint-Laurent du Var et Cagnes-sur-mer a rendu public ce projet.

Un second nous a été présenté : l'agrandissement du port de Nice par la création d'une nouvelle jetée plus au sud que l'actuelle de façon à recevoir de quatre à six grosses unités.

Le maire de Saint Laurent du Var s'oppose à la création d'un port de Commerce tout comme celui de Cagnes qui n'accepterait qu'un port de plaisance.

Ces projets interfèrent avec la publication du dossier de Presse « **Cimer** » (Comité interministériel de la mer) mis en circulation par les services du 1^{er} Ministre. Plusieurs aspects nous concernent.

(Le dossier de Presse est sur notre site www.anqaev.fr)

Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie
Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boite 272, 06300 NICE

www.anqaev.fr ----- SIRET : 829 521 806 00010 ----- contact@anqaev.fr



www.anqaev.fr



En premier lieu la protection de l'environnement marin est souvent mis en exergue. Hormis la création d'un immense champ d'éoliennes géantes en baie de Somme, il n'y a guère de proposition.

Etonnement devant l'absence du développement de l'énergie solaire à Nice et en PACA qui ne manquent pas d'ensoleillement.

Le dossier présenté revient sur la création d'une zone à émission de soufre contrôlée sur l'ensemble de la Méditerranée. Ce serait l'idéal, toutefois l'accord de tous les Etats riverains prendra beaucoup de temps. Là aussi, on peut déplorer que rien ne soit prévu aux plans européen et national... **L'alignement sur la législation des mers nordiques européennes** avec l'imposition du fioul le moins polluant à 0,1% de teneur en soufre se fait attendre.

Enfin, un point très important est soulevé par le rapport. "**Le Gouvernement propose la création d'un GIE réunissant l'ensemble des ports de commerce maritime de la façade méditerranéenne (Marseille, Sète, Toulon, Port-la-Nouvelle, Nice et Port-Vendres).**

La préfiguration, en lien étroit avec les ports concernés et en concertation avec les collectivités territoriales, sera assurée par le délégué interministériel de l'axe Méditerranée-Rhône-Saône pour mi 2019. Celui-ci examinera les modalités de l'association du port de Lyon au groupement à court terme et du renforcement des liens entre les ports de Lyon et de Marseille."

L'Etat reprend la main en matière de gestion des ports en vue de coordonner les diverses offres portuaires. Les rédacteurs insistent fortement sur le développement de l'accueil des grands paquebots de croisière devant relancer l'économie de nos ports méditerranéens ?

Cependant, pas un mot sur les retombées négatives du développement du tourisme de masse, alors que les habitants des villes de Barcelone et Venise manifestent contre cette forme de tourisme ou sont obligés de fuir leurs villes en raison des coûts de la vie, surtout de l'immobilier, dopés par ce tourisme de masse. Le Gouvernement de l'île d'Ibiza a voté la décroissance touristique en vue d'un tourisme plus respectueux de l'environnement et des populations autochtones.

Revenons au port de Nice, à son extension et à la création d'un port à Cagnes/Saint-Laurent ainsi qu'au retour de la puissance étatique dans la gestion des ports.

- Quels seront les arbitrages au niveau de la Métropole Nice Côte d'Azur, au niveau de la Région PACA ?
- Quelles voix aurons-nous si l'Etat prend réellement en charge le développement des ports ?

Permanence sur le Port Lympia



Les services de la Métropole nous rappellent qu'une **permanence** est ouverte du **lundi au vendredi de 8h30 à 17h00** (jusqu'à 15h45 le vendredi) dans le bureau de la Métropole Nice Côte d'Azur sur le parvis du parking Lympia, et que les spécialistes "**Environnement**" nous y attendent **le 20 décembre** de 9h00 à 12h00.

→ Allons-y nombreux et faisons remonter nos problèmes !

Le Bureau de l'ANQAEV Daniel Moatti, Gérard Bonnes et Pierre Colt

Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie
Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boite 272, 06300 NICE

www.anqaev.fr ----- SIRET : 829 521 806 00010 ----- contact@anqaev.fr